

Balance ton nid

Comment ?

Prendre un poteau assez haut (120 à 150 cm) pour que le nid soit hors risque d'inondation et soit solidement enfoncé dans le sol. Le nid doit être fixé au poteau et disposé 50 à 70 cm au-dessus du niveau d'eau afin de limiter la prédation et les risques d'inondations.

Quand ?

Installer les nids dès la fin de la chasse au gibier d'eau et les retirer dès la fin de période de reproduction en juillet.

Où ?

Il est préférable de choisir une surface d'eau libre éloignée des bordures et talus. Orienter le nid à l'abri des vents dominants et rajouter du fourrage à l'intérieur du nid pour que la canne ou soit bien cachée ; cela évite d'attirer l'œil des prédateurs. Ne pas oublier qu'à la naissance, les canetons auront besoin de macro-invertébrés et de végétations pour se nourrir et se cacher. Proscrire les milieux où la croissance des canetons serait impossible.



pour informer et accompagner

Tous les chasseurs, propriétaires et gestionnaires de zones humides adhérents ou non à l'ANCGE, sont invités à participer à l'opération « Balance ton nid ».

Informez-nous de vos actions : nombres de nids, lieu et réussite, nous en ferons une synthèse nationale pour valoriser l'implication des chasseurs dans la gestion de la biodiversité.

Contact

A.N.C.G.E.
BP 54 - 14310 Villers Bocage
Appelez-nous au :
☎ 09 82 12 11 99
@ amenagement@ancge.asso.fr
et sur Facebook

Référent National de l'opération
« Balance ton nid »

DENIS DABO
@ denisdabo1@gmail.com
☎ 06.82.83.59.08



[OPÉRATION] Balance ton nid



“ Pourquoi participer à l'opération « Balance ton nid » ? ”

En France, les zones humides couvrent 1,5 millions d'hectares (3% du territoire métropolitain), et on estime qu'environ 2,5 millions d'hectares de zones humides ont disparu au cours du XX^{ème} siècle. Ces milieux sont aussi bien menacés quantitativement que qualitativement.

Le principe de l'utilisation durable, selon lequel la pratique des usages peut être un instrument qui contribue à la biodiversité (Article L. 110-1 du Code de l'Environnement) est pour l'ANCGE une évidence. De nombreuses zones humides en France sont encore fonctionnelles grâce à leurs vocations cynégétiques et l'action des chasseurs.

La perte de qualité des habitats doit nous amener à renforcer nos actions pour favoriser la reproduction naturelle des espèces. Notre responsabilité est encore plus grande pour les espèces chassées. La pose de nids artificiels est une réponse adaptée pour faciliter la reproduction des oiseaux d'eau. Depuis quelques années, le nid tubulaire fait ses preuves en France.

Ce système de tube en grillage nous vient d'Amérique du Nord. Il a été créé et développé dans les années 90 pour améliorer le succès des couvées de canards colvert. Les Anglais l'utilisent depuis quelques années maintenant avec le même succès. Facile à réaliser et peu coûteux, son installation en pleine eau limite le dérangement et la prédation.

Si vous souhaitez participer à l'avenir de notre pratique, n'hésitez plus :



Comment fabriquer un nid tubulaire ?

